



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 15 avril 2024**

Délibération : N° 2024-23

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Présentation et vote des taux des impôts directs locaux 2024

## DELIBERATION

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Ces états incluent une hausse des bases, fixées par les services de l'Etat, de 3,9 %, ce qui aura pour

conséquence une augmentation significative des taxes directes locales.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210201281-20240415-2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Afin de diminuer en partie l'impact de l'augmentation des bases locatives, il est proposé à l'assemblée de diminuer pour la deuxième année consécutive les taux communaux pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : 51,26 %

*\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021  
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,41 %

- Taxe d'habitation : 24,69 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

## DECISION

Le Conseil municipal,

Après discussion et avoir délibéré

A l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : 51,26 %

*\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021  
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,41 %

- Taxe d'habitation : 24,69 %

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210201281-20240415-2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Ainsi fait, en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johanna WERY



du Secrétaire de séance,  
Sandrine LEPORCQ - BRONIAUX

COMMUNE : 141 LA CAPELLE  
ARRONDISSEMENT : 02 VERVINS  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC HIRSON

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 203 961	52,04	133,61	2 297 000	1 195 359	51,26	1 177 442
Taxe foncière non bâties (TFNB)	139 084	41,03	122,96	144 300	59 206	40,41	58 312
Taxe d'habitation (TH)	277 613	25,07	59,27	222 900	55 881	24,69	55 034
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total 1 310 446							

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 290 788

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produit total souhaité	Produit total de référence (total colonne 5)
Taxe foncière bâties (TFB)	8	51,26	1 290 789	1 310 446
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9	40,41	= 0,984999	
Taxe d'habitation (TH)		24,69		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	76 776			292 367	17 053	38 647	- 274 288	11 150 555

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 290 788	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	150 555	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 441 343
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

A LAON  
Le 12 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
DAVID GUERMONPREZ  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le Pour la Préfecture,

Accusé de réception  
002-210201281-2024-03-12-1724  
Accusé certifié  
Réception par la commune le 12/03/2024

LA CAPELLE  
Maire  
John WERY

COMMUNE : 141 LA CAPELLE  
ARRONDISSEMENT : 02 VERVINS  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC HIRSON

TAUX

FDL

2024

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	1 367
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	283 645
c. Locaux industriels	245
d. Logements sociaux : exo de longue durée	7 110
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	>>>
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

## 2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	597 232
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	23 713
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	136 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	86 200
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	44 361
d. Bases dégrévées locaux vacants	18 594
e. Bases dégrévées majo THS	

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	76 776

## 5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,817605
d. Taux FB commune 2020	21,40
e. Taux FB département 2020	31,72

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	54,39	135,98	2,37000	133,61
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	32,60	127,05	4,09000	122,96
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,95	62,38	3,11000	59,27
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,18
b. Taux maximum de la majo	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	21,35
--	-------